

QUESTION 5

Auteur UDC, par Bruno Perroud (suppl.)
Objet Pourquoi l'article 11 de la LEIS n'est-il pas respecté?

Le rapport de la planification des soins de longue durée 2016-2020 soumis à la procédure de consultation a été élaboré par des représentants des services de la santé et du social.

Conclusion

Pourquoi les membres (institutions et associations concernées par le domaine) de la commission de planification selon l'art. 11 de la LEIS n'ont-ils pas participé à l'élaboration de ce rapport?